

BORDEAUX PATRIMOINE MONDIAL UNESCO 2007

Direction de la communication

Service de presse
Maryvonne Fruauff
Tel : 05 56 10 21 71
m.fruauff@mairie-bordeaux.fr

Michèle Walter-Canals
Tel : 05 56 10 21 74
m.walter@mairie-bordeaux.fr

Nicolas Come
Tel : 05 56 10 21 75
N.come@mairie-bordeaux.fr

Direction des affaires culturelles
Sylviane Victoria
Tel : 05 56 10 24 48
s.victoria@mairie-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux
Place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tel : 05 56 10 20 30
bordeaux.fr



SOMMAIRE

Le dossier bordelais	P.3
- spécificités	
- historique	
Avantages et obligations	P.8
- le plan de gestion	
- la commission du patrimoine mondial	
Des villes jumelles distinguées par l'UNESCO	
Bordeaux au fil des siècles	P.12
La pensée intellectuelle de Bordeaux	
Une activité liée au commerce	
Bordeaux en chiffres	
L'UNESCO : une institution universelle	P.22
Les sites français classés	

Mairie de Bordeaux

www.bordeaux.fr

Contacts

Direction de la communication

Charles Marie Boret

Tél : +33 (0)5 56 10 22 10

Mail : cm.boret@mairie-bordeaux.fr

Presse

Maryvonne Fruauff

Tél : +33 (0)5 56 10 21 71

Fax : +33 (0)5 56 10 21 76

Mail : m.fruauff@mairie-bordeaux.fr

LE DOSSIER BORDELAIS

Spécificités

L'élaboration de la candidature de Bordeaux au titre de patrimoine mondial de l'Unesco est l'aboutissement d'un travail de concertation et d'échanges.

Dès 2003, la ville met en place, sous la présidence de l'élue en charge du patrimoine, des instances de réflexion. Ces comités scientifiques, techniques et de pilotage regroupaient des représentants institutionnels, des architectes, des urbanistes, des historiens, des chercheurs, des représentants d'associations impliquées dans la préservation du patrimoine, ... L'objectif de ces comités fut d'évaluer les atouts qui faisaient de Bordeaux une candidate à la hauteur des exigences de la labellisation et d'apporter tout les éléments constitutifs du dossier. Afin de répondre aux critères très stricts de l'UNESCO, la rédaction technique du dossier a été confiée à la société Grahal, bureau d'étude pour la connaissance, la gestion et la valorisation du patrimoine.

L'inscription de Bordeaux, Port de la Lune, est proposée comme un ensemble selon les critères 2 et 4 de la Convention de l'Unesco concernant la protection du patrimoine mondial. En effet, le bien proposé :

- témoigne d'un échange d'influences considérable entre les hommes de la terre et les hommes de la mer, Bordeaux devant sa prospérité à son vignoble, le plus célèbre du monde, à la volonté d'hommes éclairés de poursuivre opiniâtrement un grand dessein au fil des siècles, à son port naturel en forme de croissant de lune et à son fleuve, la Garonne, qui lui ont permis de commercer depuis les temps les plus reculés avec le reste du monde, ce qui a apporté à cette ville, au Siècle des Lumières, une prospérité sans pareille qui a propulsé son port au 1er rang en France et au second rang dans le monde et entraîné une remarquable mutation.
- offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural créé au Siècle des Lumières et poursuivi jusqu'à la première moitié du XXe siècle, regroupant près de 350 édifices classés ou inscrits aux Monuments historiques. Bordeaux est exemplaire par l'unité de son expression urbanistique et architecturale et par son architecture, classique et néoclassique, qui n'a connu pratiquement aucune rupture stylistique pendant plus de deux siècles. Son urbanisme est une réussite des philosophes qui voulaient faire des villes des creusets d'humanisme, d'universalité et de culture.

Le périmètre du classement au titre de patrimoine mondial de l'Unesco (plan ci-joint) :

Bordeaux est le premier ensemble urbain sur un périmètre aussi vaste et complexe, distingué au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO. La zone proposée pour l'inscription est délimitée par la Garonne et, du Nord au Sud, par les boulevards. Ce périmètre comprend le « port de la lune », c'est-à-dire le croissant formé par la Garonne sur la rive gauche et les berges de la rive droite. Il s'étend du nord au sud du fleuve, des quais de Bacalan à ceux de Paludate, incluant les bassins à flot et le pont de pierre. Il comprend la quasi-totalité de la ville de Bordeaux intra-boulevards, à l'exception des voies ferrées qui se situent derrière la gare Saint-Jean.

La zone d'attention patrimoniale, dite "zone tampon", inclut toute la rive droite de Bordeaux, jusqu'au sommet de ses coteaux, patrimoine naturel et patrimoine remarquable. Face aux quais du XVIIIème siècle, la Bastide, sur plus de 500 hectares, offre un paysage largement végétal, constitué de friches ferroviaires et d'occupations industrielles fragiles, le quartier d'habitat est en majoritairement implanté

au sud de l'avenue Thiers... Sur la rive gauche, la zone tampon suit la voie ferrée, incluant un tissu urbain constitué de qualité (les tissus de qualité UM et UM* indiqués dans le PLU) et des vignobles dont la valeur patrimoniale végétale est incontestable. La zone tampon ainsi dessinée présente plusieurs avantages :

- cette zone fait l'articulation avec les communes limitrophes;
- le secteur sud de la gare est en zone tampon ;
- la Bastide y est incluse jusqu'à la crête des coteaux (zone naturelle classée), ce qui est fondamentale car la rive gauche ne peut se lire sans la rive droite, et depuis une rive comme depuis l'autre, l'unité du paysage est fondé sur la Garonne, la visibilité de la façade des quais d'un côté, la ceinture verte des coteaux de l'autre ;
- la zone tampon déterminée inclut des éléments et des ensembles d'intérêt (par exemple le quartier Lescure ou le Parc bordelais etc.)

La zone tampon comprend les communes suivantes – hors Bordeaux- :

- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Talence

Historique

Présenter sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO est un travail de longue haleine, nécessitant concertations et échanges avec les partenaires locaux et l'État mais aussi scientifiques, historiens, architectes, urbanistes. Des instances de réflexion, comités scientifiques, techniques et de pilotage travaillent dès 2003 sur les éléments constitutifs du dossier. Très rapidement, il est apparu que du fait de son histoire, de son architecture et de son urbanisme, la ville devait positionner sa candidature dans la catégorie « Ensemble urbain exceptionnel » et qu'à ce titre il était indispensable de proposer un périmètre certes ambitieux mais significatif et cohérent allant de la Garonne (le port de la lune) à la ceinture des boulevards.

Celui-ci est déposé au Ministère de la Culture en décembre 2005, qui, après examen et sélection parmi d'autres candidatures, le transmet au Centre du Patrimoine Mondial à Paris en janvier 2006.

Commence dès lors l'instruction proprement dite : le Centre du Patrimoine Mondial vérifie que le dossier est complet et le transmet au Secrétariat de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) en mars 2006. La procédure d'évaluation de l'ICOMOS nécessite l'intervention de deux groupes d'experts choisis parmi les architectes, urbanistes, historiens les plus prestigieux et reconnus dans leurs domaines. Le premier groupe d'experts s'est prononcé sur la « Valeur universelle exceptionnelle », alors que le second groupe a étudié avec attention les « moyens mis en œuvre par la ville pour la gestion et la conservation » d'un bien aussi vaste et complexe.

En novembre 2006, l'expert mandaté par l'ICOMOS effectue à Bordeaux sa visite d'étude et d'évaluation, complétant ainsi sur le terrain l'expertise du dossier. Quelques remarques, portant notamment sur le périmètre de la zone tampon, sont prises en compte. La ville propose rapidement une modification, qui suit la cartographie du Plan Local d'Urbanisme.

A ce stade de l'instruction du dossier, le travail de la ville est terminé, et ce sont les rapports des experts ainsi que le dossier de proposition préparé par l'État qui sont adressés à l'ICOMOS en vue de plusieurs réunions de la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS – section Française (1er trimestre 2007). Cette commission comprend 26 membres représentant toutes les régions du globe ainsi qu'une très large palette de compétences et d'expériences.

A l'issue de son travail, la commission établit un rapport d'évaluation du dossier, pièce maîtresse qui sera examinée par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa réunion annuelle.

L'étape finale de la procédure consiste en la présentation de la candidature par l'État devant le Comité du patrimoine mondial lors de sa réunion plénière qui a lieu chaque année en juin dans un lieu différent.

Pour Bordeaux, la décision concernant l'inscription ou non sur la Liste du Patrimoine Mondial sera prise lors de la réunion plénière du comité qui a lieu à Christchurch en Nouvelle-Zélande du 23 juin au 2 juillet 2007.

AVANTAGES ET OBLIGATIONS
DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Ce qu'apporte le classement patrimoine mondial de l'Unesco :

L'Unesco n'apporte aucun financement direct à la préservation ou à la valorisation du bien concerné et n'implique aucune obligation autre que les règlements urbains aujourd'hui en vigueur.

Avantages

La qualité de "patrimoine mondial" génère naturellement un intérêt du grand public pour lequel cette distinction est gage de qualité.

C'est aussi un enjeu majeur pour une ville qui porte l'ambition d'être précurseur en matière de mutations urbaines d'aujourd'hui dans le respect de son passé patrimonial.

L'inscription d'un bien au titre du patrimoine mondial est donc un enjeu économique majeur, pouvant générer une augmentation très importante des visiteurs, un accroissement de la fréquentation des lieux culturels et patrimoniaux, mais également des hôtels, restaurants et commerces.

Les obligations :

Candidate officielle de la France, Bordeaux devra répondre aux exigences de l'Unesco.

Être candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, c'est s'engager à préserver et à transmettre aux générations futures toutes les composantes de l'identité bordelaise, un patrimoine architectural et immatériel exceptionnel.

LA MISE EN VALEUR DE BORDEAUX, PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Le plan de gestion :

La gestion du patrimoine bordelais suppose l'articulation de plusieurs exigences qui, loin de se contredire, peuvent être complémentaires : concilier conservation du patrimoine et développement économique et social, mise en valeur du patrimoine historique et culture vivante, ouverture de la ville aux visiteurs et amélioration de la qualité de vie pour les habitants de Bordeaux.

Pour que ces conciliations soient possibles, la ville de Bordeaux doit être appréhendée comme un tout cohérent, et non comme un ensemble de monuments dont le seul lien serait l'appartenance à un même espace. Il s'agit là précisément de l'objet du projet urbain, que Bordeaux a choisi de développer dans le respect des valeurs universelles présidant au classement en tant que patrimoine mondial.

Une telle ambition implique une gestion raisonnée du patrimoine pour sa protection et sa sauvegarde, indissociable d'un plan de partage des œuvres à caractère patrimonial. Elle n'a de sens que si elle permet de mettre en valeur les richesses patrimoniales pour mieux les partager avec l'ensemble de la population de Bordeaux et d'ailleurs. L'objectif du plan de gestion n'est donc pas seulement la conservation immobile d'un patrimoine séculaire, mais aussi la valorisation de nouvelles formes architecturales, la requalification des espaces publics et la promotion de la qualité urbaine.

Qu'il soit public ou privé, le patrimoine bordelais ne se résume pas au quartier des Grands-Hommes (" le triangle "), ni à la façade des quais, ni même au secteur sauvegardé bien que ces éléments en constituent l'image emblématique. Le patrimoine qui doit être au cœur de tout projet urbain recouvre une acception large. Il peut être historique ou contemporain, architectural ou végétal, urbain ou naturel, consensuel ou contesté.... Le patrimoine est défini comme " un ensemble de biens que les

habitants veulent transmettre parce qu'ils estiment que ces biens permettent de mieux appréhender le temps ". (projet urbain de 1996)

Aujourd'hui, les modalités de gestion du patrimoine bordelais s'inscrivent dans la continuité de cette définition. La valorisation du patrimoine architectural et urbain, la promotion de nouvelles architectures ambitieuses et de qualité, la recomposition des espaces publics et l'affirmation du paysage et de l'élément végétal autour du fleuve aujourd'hui redécouvert, constituent toujours, pour les prochaines décennies, les grands axes d'intervention et d'évolution de Bordeaux.

Le plan de gestion présente les outils mis en place par la Ville, en lien avec ses principaux partenaires institutionnels (la Communauté urbaine, l'Agence d'Urbanisme, la Direction régionale des affaires culturelles et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine) et associatifs, pour inscrire et pérenniser ce projet à caractère patrimonial.

La commission du Patrimoine Mondial de l'Unesco :

La commission du Patrimoine Mondial, dont la création a été votée lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2007 présidée par son Maire monsieur Alain Juppé, a pour mission le suivi et l'application du plan de gestion du patrimoine mondial, tel que présenté lors de la candidature. Elle a officiellement été mise en place le 14 mai 2007.

Il est en effet nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation de protection du territoire concerné, et des mesures prévues pour l'avenir.

La Commission doit également rendre compte des changements notables survenus sur le territoire concerné, dans les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, sur les dispositions de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.

En effet, tous les cinq ans, la ville doit remettre à l'Etat, qui l'adresse à l'UNESCO, un rapport complet argumenté. Celui-ci comprend les dispositions de gestion et les éventuelles modifications apportées, en joignant toute la documentation nécessaire, en particulier les textes juridiques, les comptes-rendus de travail annuels pour la gestion et l'entretien du bien, les noms des membres du Comité de Gestion, une estimation des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien etc... Peuvent également être mentionnés : les études scientifiques, les projets de recherche, les activités éducatives, d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liés au bien, les moyens mis en œuvre pour l'information des habitants, ou des visiteurs. Il peut enfin être indiqué : les programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires mis en œuvre sur la thématique du bien, les manifestations spéciales et les expositions, les événements festifs liés aux thématiques du bien etc...

Les membres de la Commission du Patrimoine Mondial se réunissent deux fois par an sous la présidence du Maire. Des sessions extraordinaires peuvent être envisagées, au cours desquelles le comité donne un avis consultatif sur toutes les grandes opérations concernant le périmètre inscrit ou pour l'organisation d'évènements sur le patrimoine.

DES VILLES JUMELLES DISTINGUÉES PAR L'UNESCO

Ville ouverte sur l'Europe et sur le monde, Bordeaux connaît aujourd'hui un renouveau spectaculaire grâce notamment au partenariat de l'Union européenne. Fière d'accueillir une cinquantaine de représentations consulaires, Bordeaux, qui a bâti sa prospérité sur les échanges et le commerce, entretient des relations privilégiées avec de nombreuses villes étrangères avec lesquelles sont mis en œuvre des projets, des échanges et des coopérations techniques, économiques, universitaires et culturelles.

Au travers de ses actions à l'international et de sa participation active au sein de réseaux de villes, Bordeaux renforce son rayonnement international et concourt, au travers de la coopération décentralisée, à la politique étrangère de la France et à la promotion de la francophonie.

5 des 18 villes partenaires de Bordeaux sont déjà classées au titre du Patrimoine Mondial

■ Lima

Nombre des monuments de la ville de Lima (comme le couvent San Francisco, le plus grand de ce genre dans cette partie du monde) sont des créations communes d'artisans locaux et de maîtres du Vieux Continent. Ses nombreux monuments baroques et sa grande richesse sont le produit d'un métissage intense et fructueux. L'urbanisme de Lima sert de modèle dans l'Amérique du Sud espagnole durant la colonisation.

L'exemplarité de ce patrimoine valut au centre historique de Lima d'être inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1991.

Jumelées depuis 1956, Lima et Bordeaux coopèrent depuis 2000 dans les domaines sanitaires et scientifiques.

■ Porto

La ville de Porto forme un paysage urbain exceptionnel qui témoigne d'une histoire millénaire. Sa croissance continue, liée à l'activité maritime se lit dans la profusion des monuments qui s'y côtoient, de la cathédrale au chœur roman à la Bourse néoclassique en passant par l'église Santa Clara de style manuelin typique du Portugal. Porto a en commun avec Bordeaux d'être une ville historique de négoce de vin notamment avec le Royaume-Uni.

Au cours de ce millénaire, cette ville européenne s'est sans cesse tournée vers l'ouest pour enrichir ses liaisons commerciales et culturelles.

Site d'une valeur universelle exceptionnelle, le centre historique de Porto fut inscrit en 1996 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sur la base du critère culturel.

Jumelée à Bordeaux depuis 1978, les échanges entre les deux villes sont nombreux, notamment en matière culturelle et universitaire.

■ Riga

Riga a prospéré grâce au commerce avec l'Europe Centrale et de l'Est aux XIIIe-XVe siècles. Le tissu urbain de son centre médiéval reflète cette prospérité, bien que la plupart de ses bâtiments les plus anciens aient été détruits par l'incendie et la guerre. Au XIXe siècle, elle est devenue un important centre économique et l'on a construit les faubourgs de la ville médiévale, tout d'abord en imposant une architecture en bois de style classique, puis de l'Art Nouveau. De l'avis général, c'est à Riga que l'on trouve la plus belle concentration de bâtiments Art nouveau d'Europe. Tout en conservant son architecture médiévale et son tissu urbain plus récent, le centre historique est réputé pour sa beauté architecturale de style Art nouveau sans égal dans le monde et son architecture en bois du XIXe siècle.

Au titre de valeur universelle exceptionnelle, le centre historique de Riga est inclus dans la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1997.

Depuis 1993, Bordeaux et Riga ont conclu un accord de coopération. Les relations qu'entretiennent ces deux villes sont principalement de dimension culturelle.

■ Cracovie

Le passionnant centre historique de Cracovie, ancienne capitale de la Pologne, est situé au pied du château royal du Wawel. Daté du XIIIe siècle, cette ville de marchands possède la plus grande place de marché d'Europe, de nombreuses maisons historiques, ainsi que des palais et églises richement décorés. Les vestiges de remparts du XIVe siècle, les sites médiévaux de Kazimierz au sud de la ville, les synagogues anciennes, l'Université Jagellonne et la cathédrale gothique où sont enterrés les rois de Pologne, témoignent du riche passé de cette ville.

Le cosmopolitisme architectural de cette cité fut honoré en 1978 du label Patrimoine Mondial de l'UNESCO afin de mettre en lumière la valeur universelle du centre-ville de Cracovie. L'amitié que se portent Cracovie et Bordeaux est unie par un accord de coopération signé en 1993. Depuis, Cracovie et Bordeaux collaborent dans les domaines éducatifs et culturels. Chaque année, des étudiants cracoviens sont accueillis pour un stage linguistique dans notre chaleureuse cité.

■ Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, avec ses nombreux canaux et plus de 400 ponts, est avant tout le résultat d'un vaste projet d'urbanisme commencé en 1703 sous Pierre le Grand. Connue plus tard sous le nom de Leningrad (en ex-URSS), elle reste étroitement associée à la révolution d'Octobre. Son patrimoine architectural concilie dans ses édifices les styles opposés du baroque et du pur néoclassicisme comme on le voit dans l'Amirauté, le palais d'Hiver, le palais de Marbre et l'Ermitage.

La ville, qui a été durant plus de 200 ans le centre politique et culturel de la Russie, possède un patrimoine culturel impressionnant. Elle est aujourd'hui un centre culturel à l'échelle européenne éminent. Le centre-ville est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1990.

Saint-Pétersbourg a signé avec Bordeaux un accord de coopération depuis 1992. A cet égard, ces deux villes collaborent dans les domaines économiques, éducatifs et culturels.

HISTOIRE DE BORDEAUX

Bordeaux, depuis toujours inscrite au cœur de l'Histoire, incarne ce qu'est devenue la vieille ville historique européenne : un concentré exceptionnel de patrimoine, une source d'humanisme, d'universalité et de culture

Bordeaux l'antique, Burdigala, (en 56 avant JC) ville ouverte, s'inscrit sur les bords de la Garonne pour mieux dessiner sa future cité autour du port, là où le quadrillage du centre urbain se profile. Libre de toute enceinte, la ville peut s'étendre au fur et à mesure de sa prospérité.

Puis lors des invasions la ville se retranche derrière un solide rempart, le Castrum, construit entre 278 et 290. Flanquée de tours semi-circulaires qui la renferment sur 31 à 32 hectares, et malgré son allure sévère, elle ne traduit pas pour autant un état de ville morte. Les grandes lignes de l'ancienne ville

ouverte ne sont pas modifiées, voies bien tracées et maisons alignées traduisent le souci d'une architecture ordonnée. Dès le début du premier millénaire, Bordeaux est considérée comme une « petite Rome ».

Riche de son passé lié à l'histoire des Gaules, capitale de la province d'Aquitaine depuis la fin du II^e siècle, grande ville et métropole religieuse du duché d'Aquitaine, Bordeaux a abrité les plus hauts fonctionnaires et dignitaires jusqu'à devenir une des grandes villes politiques du monde médiéval. Sa population en progression constante attire également les gens des campagnes tentés par le commerce et l'artisanat. Au cours du XI^e siècle, une deuxième enceinte est construite pour protéger le flux des populations et la poussée démographique qui se poursuit au XII^e siècle. Une troisième enceinte est décidée en 1302, au moment où la ville compte 30 000 habitants environ. Cependant en 1335 certains secteurs apparaissent inachevés. Du Bordeaux médiéval, seule l'architecture religieuse, remaniée ou incorporée dans des monuments postérieurs, est le témoin de cette époque. La vie religieuse se réorganise sous l'initiative des ducs d'Aquitaine à partir du XI^e siècle et génère la construction de nouveaux lieux de culte.

Le Siècle des Lumières

Enfermée dans ses murailles du XIV^e siècle, Bordeaux se mue en quelques années, durant le Siècle des Lumières, en une ville moderne, ordonnée et dotée de remarquables monuments, de places harmonieuses, de grandes promenades, de jardins publics et d'une façade homogène le long de son fleuve, la Garonne. Bordeaux conserve son apparence encore médiévale avec ses remparts et ses deux citadelles. Le XVII^e siècle ne marque pas de rupture avec le siècle précédent. Dépassé par la croissance des faubourgs, le rempart n'apparaît plus en tant que valeur militaire tandis qu'il fait obstacle au développement du port. L'urbanisme bordelais donne la mesure de ce qui fut l'un des soucis majeurs de la pensée au XVIII^e siècle : l'amélioration des conditions de vie dans les villes. Bordeaux illustre clairement l'idéal du Siècle des Lumières, répondant aux impératifs économiques et esthétiques organisés rationnellement pour le bien-être public. Les communautés religieuses passées de six en 1572 à vingt-six en 1684, expliquent que les églises demeurent le plus bel ensemble de la parure architecturale du XVII^e siècle à Bordeaux. Les aménagements classiques et ordonnancés, construits au XVIII^e siècle, se prolongent jusqu'au milieu du XX^e siècle.

En 1715, Bordeaux offre encore l'aspect d'une ville presque médiévale, avec des demeures à colombages et à pignons. La ville tourne le dos à la Garonne, des portions de quai sont construites et on songe à l'agrandir tout en laissant la ville close.

Les étapes de la formation topographique de la ville coïncident avec l'histoire même de la cité. Du castrum romain jusqu'au Bordeaux d'aujourd'hui, le plan d'urbanisme s'est inscrit dans une évolution étroitement liée à son site et sa géographie. D'une vieille cité enfermée dans ses murailles médiévales, vouée à des agrandissements successifs des XIII^e et XIV^e siècles, la ville s'est peu à peu ouverte selon le plan des urbanistes du Siècle des Lumières. Peu de cités au monde ont connu une aussi profonde transformation. Grâce à l'argent du vignoble, le commerce avec les îles et la volonté éclairée de la société laïque et religieuse, le dessein de Bordeaux se poursuit avec opiniâtreté grâce à l'autorité publique représentée par les intendants Claude Boucher, Nicolas Dupré de Saint-Maur et le gouverneur de Guyenne, le maréchal Richelieu. Louis-urbain Aubert, marquis de Tourny écrit le 27 janvier 1744 au secrétaire d'État d'Argenson « Bordeaux est une ville admirablement située, la nature a tout fait pour elle ». Il proclame qu'il fera de Bordeaux « la plus belle ville du royaume » et marque très for-

tement celle-ci de son empreinte. Il demande l'autorisation d'établir une promenade ombragée de deux rangées d'arbres depuis la porte du Chapeau-Rouge, près du quai, jusqu'à la porte Saint-Germain, emplacement de l'actuelle place Tourny. Il s'emploie avec passion à faire de Bordeaux « la petite Paris ». Bordeaux lui doit l'évolution des aspects de l'urbanisme au cœur de la ville et dans les faubourgs, dans un souci d'alignement, d'un éclairage réglementé, de pavement des rues. Les plans du Jardin Public, de la place Gambetta, de la place de la Victoire, les façades des quais et la création de la place Royale sont influencés par la tournure d'esprit de Tourny, dans un souci d'uniformité. Entouré d'une équipe fidèle, il s'appuie sur des maîtres architectes parisiens, Jacques-Angé Gabriel et Soufflot et, soutenu par le pouvoir central, il sait triompher de tous les obstacles.

Dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, Bordeaux est transformée en un vaste chantier, cédant à une fièvre de construction au-delà de la ville ancienne et sur des emplacements demeurés libres jusqu'alors. L'activité du bâtiment demeure très forte à la fin de l'Ancien Régime et se maintient jusqu'en 1792. De 1790 à 1793, 910 lots de maisons ou terrains à bâtir trouvent acquéreurs.

Le Grand Théâtre, œuvre de Victor Louis, s'affiche comme un édifice essentiel à la vie de la société. Le chantier s'ouvre le 13 novembre 1773 et la salle est inaugurée le 7 avril 1780 avec une représentation d'Athalie. Le Palais Rohan (1772-1784), abrite aujourd'hui l'Hôtel de Ville de Bordeaux. Il devait servir de résidence à l'Archevêque.

En même temps sont édifiés de somptueux hôtels traduisant la puissance des négociants et parlementaires bordelais, ainsi que des suites de maisons semblables. Grâce à la qualité des architectes sont nés des ensembles homogènes et la ville ancienne, qui se prolonge jusqu'à Saint-Michel et Sainte-Croix, n'est pas épargnée par cette fièvre de construction. Les vieilles demeures du Moyen-Âge et de la Renaissance, devenues vétustes sont remplacées par des édifices d'une diversité étonnante ou surgissent sur des emplacements restés libres jusque là.

La majorité des immeubles construits pendant cette période sont de style Classique doté de décor précis réduits à des motifs décoratifs stylisés.

La Restauration représente une période faste pour l'histoire monumentale de Bordeaux en continuant l'œuvre laissée inachevée à la Révolution. L'architecture bordelaise s'inscrit dans un classicisme épuré, d'une grande distinction, due à des dynasties d'architectes soucieux de bien construire en pierre et dont l'idéal tend vers le néoclassicisme.

A partir de 1815 une vaste campagne de construction d'échoppes, petites maisons modestes, se développe dans les quartiers intermédiaires, des cours vers les boulevards. La construction d'un pont de pierre sur la Garonne, inauguré en 1822, permet de franchir le fleuve et étendre la ville jusqu'à la Bastide.

La monarchie de Juillet ne participe guère à l'évolution urbanistique de Bordeaux. Sous la II^{ème} République et le second Empire, une impulsion décisive est donnée aux travaux d'urbanisme avec un déploiement de la ville vers le sud. Hippolyte Taine, philosophe, historien, écrit en 1855 dans son carnet de voyage : « Cette ville-ci (Bordeaux) est une sorte de Paris, magnifique et gaie, avec de larges rues, des promenades, des monuments, des maisons monumentales. Les rues sont bruyantes, pleines de voitures... ». La ville en perpétuelle expansion démographique et commerciale, dépasse ses cours dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle pour se doter d'une ceinture de boulevards.

Une continuité architecturale

Entre 1870 et 1914, les transformations de la ville se poursuivent à un rythme soutenu avec la mise en chantier ou l'achèvement des projets élaborés avant 1870, en particulier les bassins à flot et les ins-

tallations ferroviaires. Le XIX^{ème} siècle a ainsi vu la poursuite de l'œuvre urbanistique freinée à la fin du XVIII^{ème} siècle et la démolition sous la Restauration de forteresses royales entraînent l'aménagement d'importants lotissements.

La Seconde Guerre mondiale marque un arrêt de l'évolution urbanistique. De 1945 à 1970 l'essor de la construction à usage d'habitation, le remodelage des infrastructures modifient le paysage urbain bordelais. Le mouvement classique reste fortement ancré dans les traditions bordelaises, ne faisant aucune concession au modernisme. Un renouveau architectural apparaît cependant pour permettre de régler notamment la crise du logement sur des zones marécageuses et insalubres assainies en partie après la Première Guerre mondiale et en 1945.

L'architecture bordelaise s'impose pendant près de deux siècles par la continuité exceptionnelle des styles classique et néoclassique. Ce véritable défi au temps qu'aucune autre ville française ne présente, offre une remarquable unité dans laquelle il est difficile de distinguer l'apport de chaque période. Bordeaux affiche une permanence architecturale liée à son attachement à des styles représentatifs d'une culture éclairée. Fidèle à l'architecture du XVIII^{ème} siècle, la ville a pratiqué la permanence pour permettre la coexistence des constructions classiques et néoclassiques qui fait toute son originalité, due à la volonté d'une véritable école locale. Cette atmosphère à nulle autre pareille constitue l'un des secrets du charme de la ville dont l'aimable fantaisie des façades au style classique Louis XV cohabite sans dissonance avec les styles Louis XVI et néoclassique. Pour exemple, la Bourse maritime est la reproduction fidèle en 1921, du pavillon central de la place de la Bourse construit près de deux siècles plus tôt.

C'est à Bordeaux que se traduit le mieux l'évolution du néoclassicisme, sans nier l'expression architecturale antérieure. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle les deux styles ont cohabité harmonieusement. Le XIX^{ème} siècle, loin de compromettre l'aspect classique de la ville, a contribué à l'accentuer et justifie le véritable répertoire d'architecture classique dont s'est doté Bordeaux. De nombreux détails architecturaux constituent pour la ville une remarquable richesse patrimoniale : ferronneries, mascarons, consoles, agrafes, niches, statues, atlantes, cariatides, balcons, frontons... La qualité des constructions de pierre est atteinte dans certains ouvrages complexes, balcons et escaliers.

Bordeaux ne se juge pas uniquement sur l'héritage du Siècle des Lumières car l'art médiéval lui a légué des édifices d'un grand intérêt et la marque du XVII^{ème} siècle s'est imprimée sur de nombreuses maisons, quelques hôtels et plusieurs églises construites dans un beau style baroque inspiré par Rome. Des vieilles rues du centre historique aux larges avenues, la modification fort sensible opérée dans les quartiers par le tissu urbain et le cadre urbanistique, ne produit pas de véritable dépaysement. Au contraire, une impression de continuité de l'espace qui change mais pas le cadre bâti, dans un souci d'homogénéité et de cohérence, fait de Bordeaux une ville française exemplaire qui a ignoré les ruptures stylistiques.

Le charme de Bordeaux tient aussi à ce qu'elle est à la fois une ville du Midi, à la forte immigration des populations du Sud-Ouest, Italiens, Espagnols et Provençaux, au fil des siècles, et une ville du Nord par les éléments nordiques et protestants qui dominant son négoce au XVIII^{ème} siècle et impose leurs mœurs. L'historien Camille Jullian leur attribue la responsabilité d'une certaine froideur bordelaise,

peut-être liée au fait de son appartenance pendant trois siècles (1152-1453) à la couronne d'Angleterre au sein de laquelle la ville joue son rôle de métropole. Tournée très tôt vers l'extérieur, devenue une cité cosmopolite dès le XVII^{ème} siècle, elle s'ouvre sur le Nouveau Monde.

Depuis ses années de richesse inouïe qui signent l'âge d'or de Bordeaux et jusqu'à nos jours, la ville ne connaît aucune médiocrité. Les constructions de qualité, édifiées avec une pierre aux reflets dorés, du calcaire provenant des carrières de Saint-Emilion et de l'Entre-Deux-Mers, illustrent parfaitement le cas architectural de la ville et symbolise la richesse de son passé et le respect de celui-ci. Grâce à l'exemplarité de son plan de sauvegarde et de mise en valeur dont la ville s'est dotée depuis 1988 et la politique de protection des monuments historiques, Bordeaux peut être considérée comme l'un des fleurons mondiaux du patrimoine architectural et urbanistique. La richesse patrimoniale de Bordeaux est telle que 347 édifices protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, 64 monuments sont classés parmi les Monuments Historiques ou inscrits sur la Liste supplémentaire des Monuments historiques, et 283 sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Par ailleurs, le repérage du patrimoine industriel a sélectionné à Bordeaux 41 établissements. Aucune ville de France, hors Paris, ne compte autant de monuments historiques classés ou inscrits. Nancy en a 252, Toulouse 197, Lille 195, Nantes 119, Montpellier 100 et Rennes 85. La ville de Bordeaux a placé le patrimoine au cœur de ses projets urbains dans l'acceptation de son patrimoine la plus large : historique ou contemporain, architectural ou végétal, urbain ou naturel. L'élaboration de ce Projet Urbain en 1996 a permis de mettre en exergue l'idée que le patrimoine est « un ensemble de biens que les habitants veulent transmettre parce qu'ils estiment que ces biens permettent de mieux appréhender le temps ». Le projet de Territoire de Bordeaux entend renforcer la place du patrimoine vert, développer le formidable potentiel patrimonial du centre historique en termes résidentiel, touristique et économique, dans un souci d'exigence de qualité vis-à-vis de la production architecturale actuelle et affirmer enfin le rôle de ceinture des boulevards et des barrières conformément à leur histoire.

En qualité de grande métropole moderne, administrative, universitaire et économique, Bordeaux dispose depuis un décret du 25 octobre 1988, révisé en 1998 puis le 13 février 2002, d'un secteur sauvegardé, l'un des plus grands de France, qui comporte un patrimoine architectural exceptionnel. Sa superficie est de 150 hectares et sa limite est constituée par la Garonne. Depuis le 8 juillet 2002, un programme transversal de revitalisation du « centre historique d'agglomération », qui s'étend sur 203 hectares a été mis en route par la Ville, prenant en compte les critères qualitatifs environnementaux de la vie urbaine. D'autre part, l'inventaire général du patrimoine industriel, réalisé par le Ministère de la Culture, a sélectionné à Bordeaux 43 établissements, que la ville souhaite protéger dans le même souci de valorisation du paysage urbain. Cet inventaire spécifique renforcera la volonté de la ville d'inscrire ses initiatives patrimoniales dans la valorisation du paysage urbain par une concertation équilibrée.

Riche de son patrimoine historique, de son fleuve, de sa vie culturelle, de l'existence d'espaces verts, de l'animation de son centre-ville, de sa diversité commerciale et de l'identité de ses quartiers, Bordeaux est une ville contemporaine agréable à vivre. A ces atouts et à ces qualités urbanistiques et architecturales, s'ajoutent la beauté de son site, l'agrément de sa situation sur la courbe de la Garonne et la douceur de la lumière aquitaine.

Un grand projet urbain L'objectif de la politique urbaine du XXI^{ème} siècle est de diminuer la circulation automobile et la pollution par la construction des lignes de tramway et des parkings souterrains. La

démolition d'anciens hangars et la réalisation d'aménagements urbains diversifiés ont permis la réappropriation des quais en offrant de nouveaux équipements culturels et économiques. Un programme de reconversion des hangars conservés prendra en compte la dimension patrimoniale, architecturale et culturelle de ces bâtiments. Le « projet des deux rives » balisé par un plan lumière sur plusieurs sites et monuments souligne l'axe nord-sud de la Garonne. Le quartier des Chartrons, par le désenclavement d'anciens chais de stockage de vin contribue à une redynamisation de l'activité et du logement. La mise en valeur et en lumière de la façade historique du palais de la Bourse a généré un aménagement piéton de la place. Une vaste campagne de ravalement de la façade des quais notamment, a permis une mise en valeur d'immeubles anciens. Toutes ces initiatives ambitieuses sont destinées à conférer à la ville une reconnaissance nationale et internationale dans un vaste programme patrimonial qui vise à la mise en place d'un outil documentaire de connaissance et de gestion du patrimoine de la ville. 2000 ans de l'histoire de Bordeaux sont ainsi mis à la disposition des visiteurs, depuis le Burdigala du poète Ausone, le Bordeaux de Montaigne, l'urbanisation du XIXème siècle et la ville d'aujourd'hui impliquée dans son grand projet urbain et de valorisation du patrimoine.

Par son urbanisme créé au Siècle des Lumières et perpétué au XIXème siècle, par la continuité de son architecture classique et néoclassique depuis le XVIIIème siècle jusqu'au milieu du XXème siècle, Bordeaux occupe une place tout à fait particulière dans l'histoire de la France.

LA PENSEE INTELLECTUELLE DE BORDEAUX

Le classicisme qui caractérise Bordeaux est une forme de pensée qui reflète un projet de société tourné vers la modernité, le dynamisme et l'ouverture d'esprit d'un peuple riche d'une exceptionnelle diversité et densité humaines

Dès 286, au temps de Burdigala, la ville dispose de son université, grand centre de diffusion de la culture, longtemps avant Paris. Ausone, première grande gloire bordelaise y fut élève puis maître. La vie intellectuelle aux IV^{ème} et V^{ème} siècles contribue au rayonnement de la littérature latine. Sulpice Sévère y fonde une méthode historique scientifique.

L'Humanisme et la Réforme, nouvelles préoccupations intellectuelles et religieuses du XVI^{ème} siècle, pénètrent rapidement à Bordeaux, s'influencent l'une l'autre et génèrent des foyers culturels raffinés de culture italienne et gasconne, prélats, intellectuels et hommes d'affaires. En 1556, Elie Vinet, grand érudit, devient principal du Collège de Guyenne créé en 1533, premier en province à réaliser le programme de l'humanisme sous l'impulsion de Jean de Tartas et d'André Gouvéa. Une période prospère s'ouvre qui forme plusieurs générations d'humanistes dont Montaigne est le plus célèbre. Michel Eyquem, sieur de Montaigne (1533-1592) est maire de Bordeaux de 1581 à 1585. Dès 1572, il centre ses réflexions sur ses lectures et sur sa vie, dans un ouvrage nommé *Essais* qui se développe jusqu'aux trois livres de 1588. Montaigne y suggère qu'une vie d'homme n'est digne et belle que si elle résulte d'une liberté vécue chaque jour.

Moins d'un siècle après la mort de Montaigne, naît en 1689 au château de La Brède Montesquieu. Grand philosophe, considéré comme le symbole de cette époque brillante du XVIII^{ème} siècle, l'homme exerce une influence profonde sur les législateurs des assemblées révolutionnaires. Ses idées font de lui le fondateur de la science politique et de la sociologie. Dans l'œuvre de sa vie, *De L'esprit des lois*, parue en 1748, il dénonce l'esclavage, le despotisme, la débauche, la cruauté et l'abrutissement. L'ardent foyer de culture internationale de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, fondée en 1712 par lettres patentes de Louis XIV, et dont Montesquieu est membre, justifie l'accueil favorable et enthousiaste à Bordeaux des idées des philosophes du Siècle des Lumières. Buffon séjourne à Bordeaux en 1731 et Helvétius y possède un appartement quand il y réside. Beaumarchais vient à plusieurs reprises dans la ville. La première salle de lecture publique est créée à Bordeaux dès 1740. Bordeaux s'achemine vers l'épanouissement de ce siècle d'or et devient le centre d'une intense activité administrative, religieuse et intellectuelle.

La ville, à l'avant-garde du mouvement des idées, l'est aussi avec la création dès 1789 du doyen des clubs révolutionnaires de France, la Société du Café national, où se fomentent des manifestations patriotiques. Des organismes nouveaux, la Chambre de Commerce (1705), l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (1712) sont les artisans du réveil économique et intellectuel de la ville et de la région.

Bordeaux a vu naître le grand romancier François Mauriac, académicien et prix Nobel de littérature, le dramaturge Jean Anouilh. Des musiciens dont Charles Lamoureux, Edouard Colonne et Henri Sauguet y acquièrent une célébrité reconnue ainsi que des peintres comme Odilon Redon, Albert Marquet, André Lhote et Jean-Gabriel Domergue, sans oublier le cinéaste René Clément.

LE COMMERCE A BORDEAUX

Ville d'échange, ville de commerce, Bordeaux a été et restera ouverte sur le monde, grâce à son port de négoce fluvial et maritime et à sa remarquable façade portuaire

Au premier siècle, Burdigala, port sans quais, est doté uniquement de berges aplaties qui permettent de mettre les barques à l'abri. Ville-marché, ville d'échanges durant l'époque romaine, la ville développe sa vocation commerciale dans le but de profiter du site pour en faire un port de l'étain. Dès le premier cépage de Burdigala, le trafic vers l'Angleterre se fait de plus en plus important et prend le relais du commerce de l'étain qui tend à se raréfier. Le trafic du port s'intensifie avec le développement du réseau de voies terrestres et fluviales pendant les trois siècles de la ville ouverte.

Au Moyen-Âge, on l'appelle la "mer de Garonne". Dès le XIIème siècle, le sceau de Bordeaux comporte déjà un croissant de lune et ce symbole figure depuis sur les armes de la ville.

Au XIVème siècle, le port de Bordeaux, connaît une extension et les navires des autres ports océaniques viennent y chercher leur cargaison. Le registre de la Grande Coutume du 20 janvier 1303 au 18 août 1304 recense la sortie de 982 bateaux dont 6 bordelais, soit 0,5% contre 40% de bateaux anglais, 22% de bretons, 10% de normands, 9% de basques, 5% de cantabres, 3% d'oléronais et 0,5% de rochelais.

Durant le XVIème siècle et le XVIIème siècle la vigne reste le principal commerce avec 65% du total de ses exportations. En moyenne 60 000 tonneaux de vins sortent du port de Bordeaux tandis qu'un nouveau produit à base de vin fait son apparition : l'eau-de-vie. 90 000 hectolitres sont exportés à destination des Provinces-Unies, le commerce de Bordeaux restant orienté vers les pays du nord de l'Europe. La Garonne apparaît comme la rivière la plus marchande du royaume.

Sous l'impulsion de Colbert, les Bordelais créent en 1671 La Compagnie privilégiée des négociants de Bordeaux, et le premier navire de la Compagnie, « La Ville de Bordeaux » est construit sur les chantiers de François Saige, aux Chartrons. Le commerce colonial, toujours sous l'impulsion de Colbert tente une percée mais les Bordelais boudent la Compagnie des Indes, créée en 1664. De très grandes fortunes sont alors bâties dont l'équivalent ne se trouve que dans la capitale.

Les Bordelais arment régulièrement une vingtaine de morutiers pour la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve. A la fin de l'Ancien Régime, Bordeaux devient le troisième port français pour l'importation des morues de pêche française.

Bordeaux, implantée de part et d'autre de la Garonne, se dote au XVIIIème siècle, siècle d'or, d'une remarquable façade portuaire qui symbolise la raison d'être d'une ville ayant vécu depuis plus de deux millénaires presque exclusivement de négoce. L'essor du trafic a transformé la ville terrienne et médiévale de 1715 en un grand entrepôt du commerce international des Antilles à l'Europe du Nord, en devenant le premier port de France et le second du monde après Londres, affirmant sa position de principal foyer français de négoce. Son fleuve, la Garonne depuis les temps les plus anciens, assure naturellement l'acheminement des denrées et l'estuaire de la Gironde constitue une porte largement ouverte sur l'océan Atlantique.

Le 16 juin 1716 la traite des Noirs est autorisée mais n'est que faiblement pratiquée à Bordeaux même si le trafic s'intensifie après 1765. Les armateurs bordelais envoient sur les côtes africaines 18 navires par an en moyenne, soit 16% des bâtiments partis des ports négriers français. Bordeaux se place au

3ème rang des ports négriers français avec 411 expéditions négrières au départ de son port. Le trafic est interrompu de 1793 à 1802, suite à la guerre avec l'Angleterre consécutive à la Révolution. Cependant il se durcit dès la signature de la paix d'Amiens et Bordeaux avec 21 navires devient le premier port négrier en 1802 et 1803.

Bordeaux bâtit aussi sa richesse sur un produit de la terre : le vin en devenant la capitale du plus grand vignoble d'appellation du monde : 120 000 hectares sur une aire géographique de 120 kms du nord au sud et 105 kms d'est en ouest. Par l'importance de son port dans le négoce international depuis plus de deux millénaires Bordeaux est la capitale mondiale du vin. L'excellence de ses vins valent à la ville une renommée inégalée qui lui permet d'exporter des savoir-faire vitivinicoles à travers le monde. Bordeaux a ainsi pu se bâtir à travers le monde une notoriété internationale en matière d'innovation en sciences techniques de la vigne et du vin. Déjà du temps de la domination anglaise, durant trois siècles, Bordeaux propose son vin aux Anglais aussitôt après les vendanges. C'est ainsi qu'une flotte du vin, composée de 200 nefes d'une voile, part annuellement sous escorte afin de surveiller la précieuse denrée.

Tout au long du XVIIIème siècle, le commerce avec les colonies est le moteur de la croissance économique mais le vin reste un élément important de l'activité du port. La modernisation de celui-ci sur la rive droite de la ville entraîne la création d'une zone industrielle et dès 1906 un second bassin à flot est construit sur la rive gauche. Aujourd'hui le port est le 6ème port français, avec un fret de 9 000 000 de tonnes par an et grâce aux paquebots et navires de croisière il est devenu une escale prestigieuse. En 2002 il accueille 26 escales et 1014 passagers ont embarqué ou débarqué à Bordeaux tandis que 13 909 croisiéristes y ont fait escale.

Bordeaux une ville d'échange et de commerce

Bordeaux, dès sa création et encore aujourd'hui, demeure une ville d'échange, de commerce et de négociants grâce à son port maritime et fluvial, rade naturelle qui s'étend dans l'ultime repli de la Garonne. Malgré des crues dévastatrices et le mouvement des marées, qui tour à tour inondent et découvrent des rives boueuses, le fleuve a permis à Bordeaux de commercer depuis les temps les plus reculés avec le reste du monde. C'est ainsi que la ville, au Siècle des Lumières, a acquis une prospérité sans pareille, propulsant son port au premier rang en France, entraînant une remarquable mutation urbanistique et architecturale qui se poursuit encore aujourd'hui. Déjà la ville primitive implantée à la croisée des grandes routes naturelles et historiques de la France et de l'Europe occidentale, dessine un axe depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées et l'Espagne, par où sont passées les grandes invasions, et un passage étroit entre l'Atlantique et la Méditerranée. Ces particularités géographiques ont amené Bordeaux à concentrer sans cesse sa fonction portuaire près du méandre de la Garonne, sur la forme duquel l'agglomération s'est longuement moulée. L'expression "Port de la Lune", mentionnée pour la première fois dans un texte en latin du 8 octobre 1459, provient de cette physionomie urbaine originale et s'appuie sur la courbe du fleuve.

Bordeaux témoigne d'un échange d'influences considérables entre les hommes de la terre et les hommes de la mer. Si la ville doit sa prospérité à son vignoble, le plus célèbre du monde, elle a la volonté éclairée de poursuivre opiniâtrement un grand dessein au fil des siècles. Ses premiers grands crus, ses vins bourgeois gratifient la ville d'une réputation hors pair.

BORDEAUX EN CHIFFRES :

Bordeaux, c'est :

- 244 000 habitants (source INSEE 2007)
- 4 455 hectares
- une communauté urbaine de 27 communes qui comprend 660 000 habitants et de 55 188 hectares
- un tiers de la population de moins de 25 ans
- 130 000 habitants concernés vivant dans le périmètre Unesco
- 1530 hectares concernés pas le périmètre Unesco
- 16 300 entreprises dont 90% de moins de 10 salariés et 200 entreprises de plus de 50 salariés
- 150 000 emplois à Bordeaux
- 550 Km de pistes cyclables
- 4 festivals de musique que sont le festival international d'orgue, le festival international de musique classique, Bordeaux Jazz Festival et le festival Bordeaux rock
- 1 festival des arts de la rue
- 3 sites classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco la cathédrale Saint-André, la basilique Saint-Seurin et la basilique Saint-Michel
- 347 édifices protégés
- dont 64 classés parmi les Monuments historiques
- 283 inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques
- 31 établissements du patrimoine industriel
- 1 opéra national : dernier opéra européen du XVIIIème en état
- 7 musées et 457 556 visiteurs du 1er janvier au 31 décembre 2006
- 1 frac (fonds régional d'art contemporain)
- 9 504 visites de la ville du 1er janvier au 31 décembre 2006

L'UNESCO : UNE INSTITUTION UNIVERSELLE

Créée le 16 novembre 1945, l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est plus connue sous son acronyme anglais Unesco qui signifie United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

Son objectif est de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples »

La création d'un mouvement de protection du patrimoine mondial

L'idée de concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels vient des Etats-Unis. La création d'un mouvement international pour protéger le patrimoine est née après la Première Guerre Mondiale.

L'évènement qui a suscité une prise de conscience internationale particulière a été la décision de construire le barrage d'Assouan en Egypte.

L'adoption, le 16 novembre 1972, de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel fait suite à la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain à Stockholm.

Ce qui rend exceptionnel le concept de patrimoine mondial est son application universelle.

Les critères de sélection de classement patrimoine mondial de l'Unesco :

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial.

Une analyse a clairement fait apparaître que :

- l'Europe était sur représentée par rapport au reste du monde ;
- les villes et les édifices religieux par rapport aux autres biens ;
- la Chrétienté par rapport aux autres religions et spiritualités ;
- les époques historiques par rapport à la préhistoire et au XXe siècle ;
- l'architecture élitiste par rapport à l'architecture populaire ;
- enfin que les cultures vivantes et en particulier les cultures dites « traditionnelles » étaient très peu présentes.

Lors de la 24e session à Cairns en 2000, un groupe de travail concluait alors qu'il fallait « non seulement renforcer, dans les prochaines années, la présence des biens culturels des types, régions et époques sous représentés, mais aussi prendre en compte les nouvelles conceptions de la notion du patrimoine culturel qui se sont élaborées depuis 20 ans. »

Lors de sa 28^e session qui s'est déroulée du 28 juin au 7 juillet 2004 à Suzhou en Chine, le Comité a reconnu que la « Décision de Cairns » pour l'établissement d'une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée n'avait pas été mise en œuvre dans sa totalité. Il a donc décidé d'adopter à titre expérimental et provisoire un mécanisme différent qui sera appliqué à sa 30^e session. Désormais, il examinera au maximum deux propositions d'inscription complètes par État partie, à condition qu'au moins une des propositions concerne un bien naturel. Il a également fixé à 45 le nombre maximum de propositions d'inscription qu'il étudiera à sa 30^e session, y compris les propositions différées, les extensions, les propositions transfrontalières et celles soumises d'urgence.

La mission principale de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme exceptionnels. Pour ce faire, et dans un souci d'objectivité, ont été mis en place des critères. Dans un souci de rééquilibrer la localisation du patrimoine mondial entre les continents, sont apparus les sites naturels et quatre nouveaux critères.

En 2005, tous les critères ont été regroupés en 10 critères uniques applicables à tous les sites. Ce sont les suivants :

1. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.
2. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
3. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.
5. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer.
6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.
7. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle.
8. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre
9. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes.
10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique.

Le ministre français de la Culture et de la Communication a annoncé en septembre 2003 la création d'un comité national ayant pour fonction d'instruire les différentes demandes afin de les hiérarchiser et d'établir des priorités. La candidature de la Ville de Bordeaux a été retenue par le comité national en décembre 2005 pour être présentée devant les instances internationales en février 2006.

LES SITES FRANÇAIS CLASSES PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Les sites culturels :

- 1979 : sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de Vézère
- 1979 : basilique et colline de Vézelay
- 1979 : cathédrale de Chartres
- 1979 : Mont - Saint - Michel et sa baie
- 1979 : palais et parc de Versailles
- 1981 : abbaye cistercienne de Fontenay
- 1981 : Arles, monuments romains et romans
- 1981 : palais et parc de Fontainebleau
- 1981 : théâtre antique et ses abords et « arc de triomphe » d'Orange
- 1981 : cathédrale d'Amiens
- 1982 : saline royale d'Arc - et - Senans
- 1983 : abbaye de Saint - Savin sur Gartempe
- 1983 : places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy
- 1985 : pont du Gard
- 1988 : Strasbourg - Grande île
- 1991 : Paris, rives de la Seine
- 1991 : cathédrale Notre - Dame, ancienne abbaye Saint - Rémi et palais de Tau, Reims
- 1992 : cathédrale de Bourges
- 1995 : centre historique d'Avignon : palais des papes, ensemble épiscopal et pont d'Avignon
- 1996 : canal du Midi
- 1997 : ville fortifiée historique de Carcassonne
- 1998 : chemins de Saint - Jacques - de - Compostelle en France
- 1998 : site historique de Lyon
- 1999 : beffrois de Flandre et de Wallonie
- 1999 : juridiction de Saint - Emilion
- 2000 : Val de Loire entre Sully - sur - Loire et Chalonnes
- 2001 : Provins, ville de foire médiévale
- 2005 : Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret

Le site naturel :

- 1983 : golfe de Porto calanche de Piana, cap de Girolata, réserve naturelle de Scandola

le site mixte :

- 1997 : Pyrénées - Mont Perdu

En 1998, l'Unesco inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en incluant des édifices religieux bordelais dont la cathédrale Saint-André, la basilique Saint-Seurin et l'église Saint-Michel.